

DÉCLARATION DE BATTUE AU GRAND GIBIER DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE LIÉ À LA COVID-19

En application de l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2020 portant dérogation au confinement en matière de régulation du grand gibier et des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Identité de l'organisateur de la chasse

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Informations sur la battue

Date de la battue : / /

Nombre prévisionnel de participants :

Commune :

Lieu(x)-dit(s) :

Numéro du territoire de chasse : -

- Battue (*) sanglier
 grand gibier

(*) cases à cocher

Par la présente déclaration, l'organisateur de chasse s'engage au strict respect des consignes sanitaires prévues par le décret n° [2020-1310 du 29 octobre 2020](#) et l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2020 (arrêté préfectoral consultable sur le site des Services de l'Etat en Loir-et-Cher).

Pour être enregistrée, cette déclaration doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : unf.seb.ddt41@loir-et-cher.gouv.fr.